



# Informations importantes relatives à la copie de la facture obligatoire en tiers payant

La loi sur l'assurance-maladie prescrit que, pour chaque facture envoyée directement à votre caisse maladie, une copie de la facture doit vous être adressée. Pour l'envoi de ces copies, par courrier ou par voie électronique, nous avons recours à un service de Swisscom Health.

## Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

En cas d'envoi électronique, vous recevez un e-mail de Swisscom contenant un lien. Vous pouvez accéder au lien en saisissant un code supplémentaire qui vous est adressé par SMS.

Une information  
de votre  
établissement de  
santé et de  
Swisscom Health



La copie de la facture est disponible pour consultation et téléchargement pendant 30 jours avant d'être complètement supprimée chez Swisscom.

La protection et la sécurité des données sont des priorités absolues chez Swisscom Health. Nous respectons toujours les directives de la loi fédérale sur la protection des données et nous traitons les données qui nous sont confiées conformément au secret médical.

## Vous avez d'autres questions concernant la copie de la facture ?

Consultez la page des réponses aux questions les plus fréquentes.

<https://document.swisscom-health.ch/faq>